Affaire suivie par :
Maison Participation citoyenne
Tél. : 07 63 19 00 31

COMPTE-RENDU DE RÉUNION
Conseil Citoyen

Date : 8 décembre 2021 Lieu : Salle Simone Veil

Heure : 18H00 - 20H00

♦ **Présents :**
Elu.e.s: Bruno CRISTOFOLI – Cécile MARENZONI – Pascal TARTARY.
Membres présents du conseil : Gilles ALOE – Michel ANDRIEU - Clémentine BRUN – François CAYLA - Cécile CODE - Laurent COLOMINA – Cathy COUSIN - Céline FERRERE – Martine FERRERE - Louis GALLOT – David LEVASSEUR – Nadia MANNES-HIMI – Alain THEUX – Céline VIREPINTE.
Excusé.e.s : Christian ROULOT - Julien VAUDON - Joëlle GARRIGUE-CARPENTIER.
Services de la Ville: Pascal PIQUÉ

---

14 participant.e.s dans une réunion de type «un groupe».

Paramètres Égalité F/H des membres : 7 femmes / 7 hommes.
Temps : non comptabilisé – *Prises de parole* : tous

A/ Délibérations

Une présentation des délibérations est effectuée et permet d'expliquer le contenu. Le budget Primitif 2022 fait l'objet d'une explicitation particulière permettant de comprendre comment il est élaboré.

Ce point à l'ordre du jour ne donne pas lieu à un avis particulier des membres.

Des questions sont posées :

- Budget participatif : *les projets seront-ils réalisés au cours de l'année 2022 ?*
Oui, il le faut. Tout d'abord les porteurs vont être informés et il leur faudra commencer par réunir un collectif d'habitant.e.s autour de leur action. Puis les services de la Ville, sous la conduite d'un élu référent, mettront en place les conditions de réussite pour chacun des projets. Pour certains, il est possible que la complexité de réalisation nécessite une fin de réalisation sur l'année suivante (de type permis de construire et organisation de consultation pour un marché public).

- Pénalité SRU « déficit de logements sociaux » : *Est ce que cela va durer ?*
La construction de logements sociaux traverse plusieurs mandats et la pénalité est payable sur l'évaluation de l'existant en N-2 années. De plus, le taux a été relevé par la Loi à 25 % au lieu de 20 % précédemment. La Ville est autour de 19 % de logements sociaux. Il faudra encore plusieurs années avant d'arriver à 25 %.

- **Admission en non valeur :** *Pourquoi un montant est si important ?*

Les admissions en non valeur sont les recettes que la Ville ne peut plus percevoir sur décision du Trésorier publique qui souhaite apurer les comptes. Ce sont des factures d'usagers qui forment le principal de ces pertes irrécouvrables. Le trésorier a souhaité apurer sur plusieurs années antérieures (à partir de 2013) de petites sommes, qui forment au final un montant important. Il se rajoute également une facture d'une société privée d'affichage publicitaire qui a fermé définitivement son entreprise, sans pouvoir honorer le paiement de ses factures.

B/ Questions orales vers le Conseil Municipal

1- La sécurité aux abords des écoles.

Les membres du Conseil Citoyen s'interrogent sur la sécurité des enfants, des parents et des passants à l'entrée et à la sortie des écoles.

→ *Cette question sera posée avant le prochain Conseil Municipal*

2- Les éclairages : état du domaine public et politique de transition écologique

Les membres du Conseil Citoyen s'interrogent sur deux versants de l'éclairage urbain.

D'une part sur l'existence d'éclairages de publicités et de bureaux (surtout privés) qui restent allumés toute la nuit. Il en va de l'économie d'électricité en premier abord, mais également de la pollution nocturne pour la biodiversité.

D'autre part, le sujet des rues sans éclairage et surtout des défauts et des délais de réparation de l'éclairage public aux abords des écoles, à des points sensibles (tels que les rues traversantes, les arrêts de bus, etc.).

→ *Cette question sera posée avant le prochain conseil municipal*

3- La rénovation des pistes cyclables

Les membres du Conseil Citoyen se préoccupent du plan de rénovation des pistes cyclables qui sont en mauvais état sur de nombreux endroits de la Commune. ce point se rajoutant à celui de l'éclairage.
Il est également indiqué le souhait de connaître mieux les résultats de la concertation sur le plan vélo. Les membres sont également surpris d'avoir des informations sur le plan de mobilités métropolitain par le journal local (sud ouest) et non par la Commune (magazine municipal).

4- La réglementation sur l'installation des antennes 5G

Les membres du Conseil Citoyen souhaiteraient des informations partagées avec tous les habitant.e.s sur la réglementation de l'installation des antennes 5G et de ce que peut faire la Commune sur ce sujet (compétences et volonté politique).

5- Le suivi des questions et des interrogations des habitant.e.s

Les membres du Conseil Citoyen s'interrogent sur le suivi des demandes des habitant.e.s qui sont faites dans les réunions des Conseils de Territoire, les mercredis du Maire, les réunions de concertations d'aménagements urbains.

Ils proposent que le magazine municipal et le site internet soient un espace pour des réponses et un suivi sur tous les thèmes (y compris pour les questions du Conseil Citoyen).

A ce propos, l'ensemble des habitant.e.s n'ont pas le journal municipal. Cela semble être un point d'insatisfaction, notamment pour la diffusion d'informations pour et à tous.

Les membres retiennent les deux premiers sujets. Une captation vidéo sera réalisée mardi 8 décembre 2022 : Céline FERRERE se propose d'être la membre lectrice des questions pour le Conseil Citoyen.

Ils indiquent également leur déception sur le déroulement de la séance précédente : absence d'élu.e.s ; bruits dans la salle et pas de débats. Ils aimeraient que ce temps de questions avant Conseil Municipal soit pris au sérieux par l'Assemblée, tout comme eux.

Il est indiqué que l'ensemble des questions reste « historisé » dans les compte-rendus du Conseil Citoyen. Elles devront obtenir une réponse de la Municipalité sur la base de plusieurs supports (réseaux sociaux, courriers, communiqués de presse, captures vidéos).

C/ Présentation du Comités des Projets de la Ville :

Le Comité des Projets de la Ville est présenté comme suit :

Il sera un lieu de discussion entre le Conseil Citoyen et le Conseil Municipal sur la vision stratégique de la Ville concernant les projets conduits et à conduire. Il permettra une aide à la priorisation des projets pour préparer les budgets à venir.

Son avis sera consultatif. Il sera composé des 42 membres maximum du Conseil Citoyen et de 9 conseiller.e.s municipaux (dont 2 de l'opposition).

Il se réunira 2 fois dans l'année 2022 : février et mars pour faire ce travail d'analyse et d'avis sur les projets.

La réunion prend fin à 20h00.
Prochain rendez-vous le 2 février 2022.

../·.